SYNDICAT CGT
PARIS-NORD
CHEMINOTS

LE VOTE CSE
C'EST LA CGT !
19 AU 26 NOVEMBRE 2026

QUAND LES CHEMINOTS S'EN MÊLENT... ÇA PIQUE !



La CGT félicite et remercie les agents de l'Axe-Nord pour leur solidarité et leur détermination face à une direction restée sourde à leurs alertes concernant leur santé et leurs conditions de travail.

- Dès le 4 juillet, la CGT interpelle la direction à la suite de nombreuses piqûres d'insectes constatées dans la boutique. La direction décide alors de fermer les locaux et fait intervenir une entreprise spécialisée.
- À l'issue de cette première intervention, un simple moustique mort est retrouvé. Pour la direction, les piqûres seraient donc dues à des moustiques ou des moucherons, comme cela a été affirmé lors de la réunion de la CSSCT. La boutique rouvre le 6 juillet, mais dès le 7 juillet, de nouvelles piqûres sont signalées, entraînant une nouvelle fermeture.
- Face à cette situation, la CGT dépose un droit d'alerte le 09 juillet. Une réunion extraordinaire de la CSSCT se tient le 10 juillet, mais, une nouvelle fois, aucun accord n'est trouvé. La CGT décide alors de saisir l'Inspection du travail.
- Les cheminots et la CGT avaient raison depuis le début : la troisième expertise confirme que les piqûres sont bien provoquées par des punaises de lit.
- La CGT exige que la direction prenne immédiatement toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité des agents.
- Nous invitons tous les collègues concernés à consulter leur médecin afin de faire constater les piqûres et d'obtenir un certificat médical.
- La CGT demande également que tout agent ayant infesté son domicile en raison de son activité professionnelle soit intégralement indemnisé par l'entreprise pour les frais de désinsectisation et les préjudices subis.

Les élus CGT de la CSSCT ont demandé la tenue d'une nouvelle réunion extraordinaire afin d'obtenir l'ensemble des rapports d'intervention et de connaître les mesures concrètes que la direction entend enfin mettre en œuvre.

LA CGT RESTERA AUX CÔTÉS DES CHEMINOTS ET DES CHEMINOTS JUSQU'À CE QUE LEUR SANTÉ SOIT PLEINEMENT PROTÉGÉE.

LE DROIT D'ALERTE DÉPOSÉ PAR LA CGT RESTE EN VIGUEUR.

SYNDICAT CGT DES CHEMINOTS DE PARIS-NORD